

ARRETE n°19-1017 du 23 août 2019

Prescrivant la mise à jour n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA ROCHE-SUR-YON.

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.151-52, et R.153-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 2 juillet 2019 instaurant des périmètres de prise en considération d'opérations d'aménagement sur le périmètre du parc naturel urbain, et sur le secteur de la Garenne, et modifiant également le périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement sur le secteur Trois Ponts-Sully-Jacquard, au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu les plans annexés,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA ROCHE-SUR-YON est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, la notice des annexes ainsi que le plan des périmètres particuliers sont modifiés afin d'intégrer les périmètres approuvés de prise en considération d'opérations d'aménagement sur le périmètre du parc naturel urbain, sur le secteur de la Garenne, et sur le secteur Trois Ponts-Sully-Jacquard, permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'un projet.

Article 2 :

Le dossier du P.L.U. intégrant les mises à jour est tenu à la disposition du public aux services techniques municipaux rue La Fayette, aux jours et heures d'ouverture au public.

Article 3 :

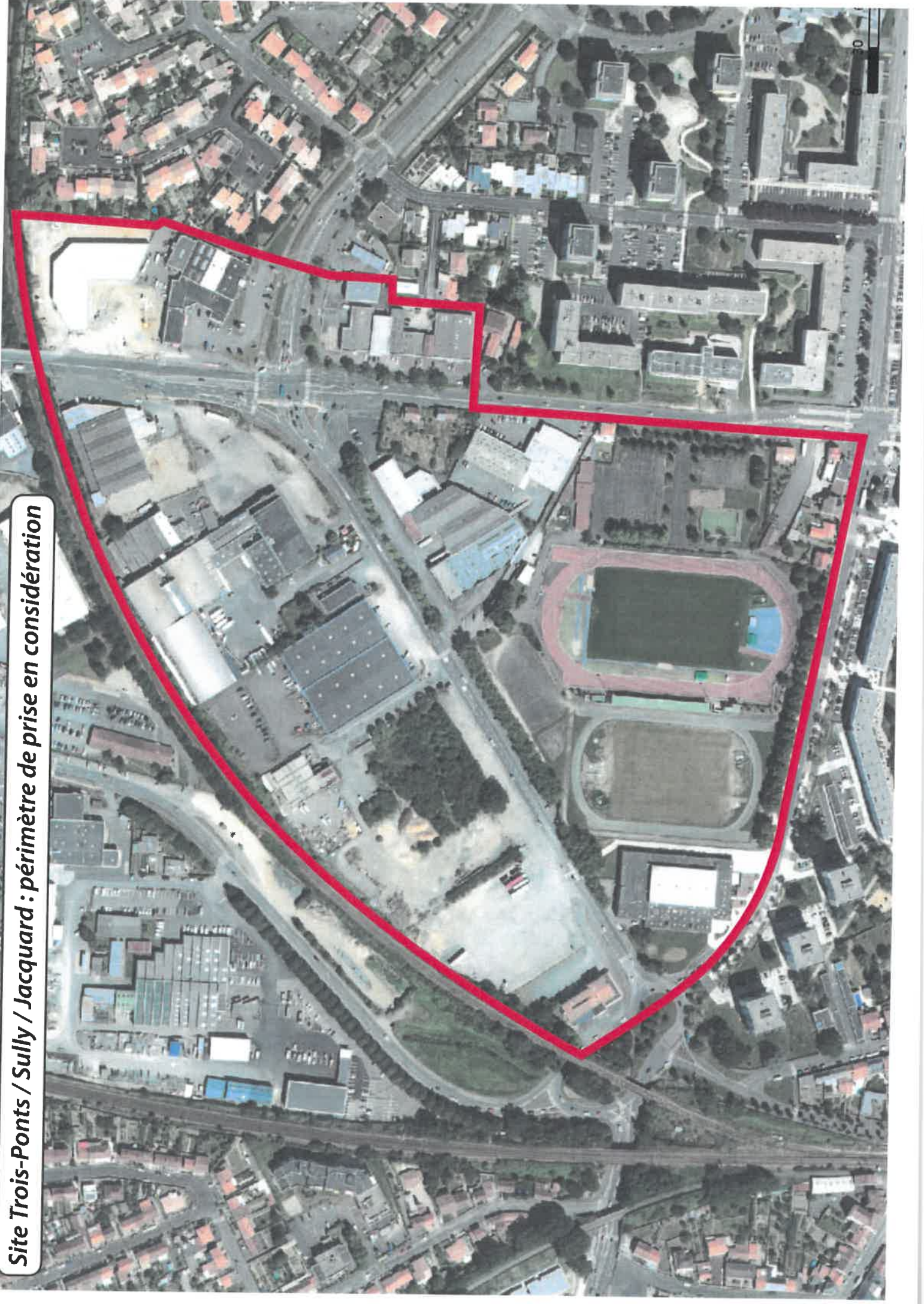
Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et transmis à la Préfecture.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le 23 août 2019

Pour le Maire,
Et par délégation,
Malik ABDALLAH
Adjoint à l'Urbanisme et au logement,
aménagement du territoire,
patrimoine immobilier



Site Trois-Ponts / Sully / Jacquard : périmètre de prise en considération

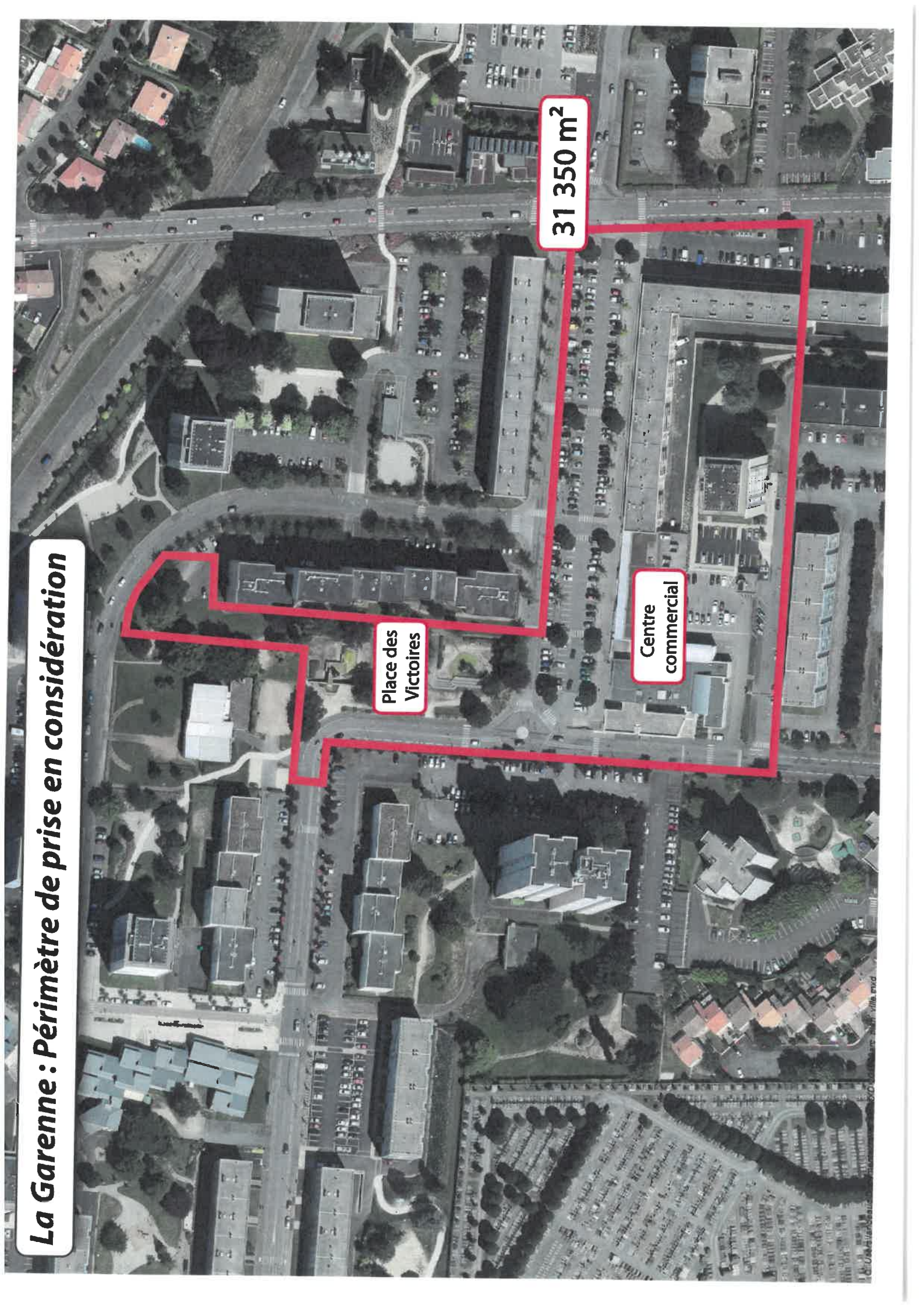


La Garenne : Périmètre de prise en considération

Place des Victoires

31 350 m²

Centre commercial



Ville de La Roche-sur-Yon
Parc Naturel Urbain : périmètre de prise en considération

juillet 2019

1:10'000

